

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020

Délibération n°DL2020_023 : Débat d'orientation budgétaire 2020

Date de la convocation : 20/02/2020

Date d'affichage :

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Claude BLANC, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Marc DELIA, Pierre DEOUS, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Andrée-Claire LIEGE, Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Jacques POUPLLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : François BALAZUN après la délibération N°32, Claude BLANC après la délibération n°20, Cyril DAUPHOUD après la délibération n°28, Anne-Marie DUVAL après la délibération n°22, Nicole NUTINI après la délibération n°22, Jacques POUPLLOT après la délibération n°32, Gilles RONDONI après la délibération n°32.

ONT DONNE POUVOIR : Franck BARBEY à Claude MASCARELLI, Claude BOMPAR à Jean-Paul HENRY, Christophe CHALIER à Marc COMBE, Henri CHIRIS à Ismaël OGEZ, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Christophe MOREL à Jérôme VIAUD, Jean-Claude ZEJMA à Jean-Marie GUENOT. Claude BLANC à Joël PASQUELIN à partir de la délibération n°21. Cyril DAUPHOUD à Valérie DAVID à partir de la délibération n°29, Anne-Marie DUVAL à Philippe BONELLI à partir de la délibération n°23, Nicole NUTINI à Dominique BOURRET à partir de la délibération n°23

ETAIENT ABSENTS : Jean-Marie BELVEDERE, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Claude CEPPI, Gérard DELHOMEZ, Jacques-Edouard DELOBETTE, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Myriam LAZREUG, Robert MARCHIVE, Gérard MERO, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, André ROATTA, Patricia ROBIN, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTRELIN, Christian ZEDET.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
DU 28 FEVRIER 2020	N°DL2020_023
RAPPORTEUR : Jean-Marc DELIA	
FINANCES	
Débat d'orientation budgétaire 2020	
<u>SYNTHESE</u>	
<p>Il est proposé aux conseillers communautaires de débattre des orientations budgétaires 2020. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Un projet de rapport d'orientations budgétaires a été adressé aux conseillers communautaires avec les convocations au présent conseil de communauté.</p>	

Monsieur le Premier vice-président expose au conseil de communauté :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur, article 19, de l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse qui précise que la convocation à la séance au cours de laquelle, il sera procédé au débat d'orientation budgétaire, est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

Le projet de rapport d'orientations budgétaires a été présenté en commission des finances du 12 février 2020 et joint aux convocations du conseil. Il est annexé à la présente délibération.

Tenue du débat :

Monsieur le Président introduit le débat.

Nous allons ensemble débattre des orientations budgétaires de notre collectivité, afin de préparer le vote du budget prévu le 24 avril prochain et également procéder au vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019.

Comme chaque année, je souhaite tout d'abord remercier Monsieur le Premier vice-président, cher Jean-Marc DELIA, et les membres de la commission des finances, pour leur sérieux, leur assiduité et leur engagement au service de la sécurité financière de notre collectivité. Ces remerciements prennent une signification particulière en ce dernier conseil de la mandature. Tout au long de ces 6 exercices, j'ai pu compter sur leur sérieux et leur

engagement et je tenais donc très sincèrement à les en remercier. Je tenais à vous dire, cher Jean-Marc DELIA, notre reconnaissance et ma gratitude pour le travail que vous avez mené avec cette sécurité financière, cette rigueur, on peut le dire comme ça ce n'est pas un gros mot qui vous a caractérisé et caractérisée la conduite de la mandature.

Cette rigueur que vous avez voulue en tout point, à chaque moment, à chaque arbitrage, lorsque nous avons dû désensibiliser une dette toxique de près de 20 millions, lorsque nous avons dû fixer un cap pour l'avenir de la CAPG sous votre houlette dans ce domaine. L'année dernière, je vous annonçais à la fois la sortie du Réseau National d'Alerte et également que l'amélioration des finances, amorcée en 2017, s'était confirmée en 2018. Je peux cette année ajouter que 2019 s'inscrit dans cette tendance à l'amélioration, avec un résultat cumulé de 5,8 millions d'euros. C'est une confirmation supplémentaire de la lettre de sortie du Réseau National d'Alerte, qui n'a pas été contestée. Sa véracité, son fondement a été validée par tous. Ça été un élément de satisfaction de voir notre communauté d'agglomération sortir de ce réseau d'alerte.

Alors Monsieur le vice-président, merci car vos efforts ont payé.

Cette progression de notre excédent reporté est d'autant plus remarquable que depuis 2014, la CAPG a perdu 22,4 millions de recettes en raison de la baisse des dotations d'Etat et de la montée en puissance de la péréquation, le fameux FPIC.

Cette perte de recette, nous aurions pu la compenser, comme d'autres collectivités l'ont fait, par une augmentation de la fiscalité. Il n'en a rien été. Comme nous nous y étions engagés, les taux de fiscalité n'ont jamais été augmentés pendant ce mandat. Cela a fait débat au sein du bureau des maires et de cette assemblée, mais nous avons tenu rigoureusement année après année une fiscalité constante. Il faut le souligner car si nous avions augmenté la fiscalité ça aurait été commenté, il faut donc le dire, le revendiquer parce que ça été un choix d'un volontarisme politique assumé, de se serrer la ceinture, de réduire les frais, de réduire les dépenses publiques, de réduire l'endettement, de réduire les charges d'intérêts financières, de céder des actifs que nous avons voulu pour nous désendetter. De serrer la ceinture et abandonner des services publics qui étaient par le passé déployés, de vendre des sites qui n'étaient pas exploités comme le lac des mimosas qui ont fait toujours des débats mais nous avons assumés les choses et nous avons maîtrisés la question de nos dépenses publiques.

Monsieur le Premier vice-président soyez-en remercié et également pour le dynamisme dont vous avez fait preuve pour aller chercher des concours financiers extérieur. En votre qualité de Premier vice-président vous avez avec le concours des services de la communauté d'agglomération, à qui je veux dire merci parce qu'ils ont été des avions de chasse, cherché des subventions auprès de l'Europe, de la Région et du Département et notamment des contributions financières complémentaires.

Ce travail a été couronné de succès sur des démarches supplémentaires qui n'étaient pas attendus, sur des augmentations de participation financières de la région, du CRET, notamment dans les derniers arbitrages mais bien au-delà sur les projets comme le projet Martelly où le travail a payé et des participations financières sont à nouveau venues dans notre escarcelle.

Pour faire face à ces pertes de recettes de 22,4 millions sur la mandature, nous avons choisi la rigueur. Nous avons contenu, année après année, les charges générales et les charges de personnel. Nous avons également pris comme crédo la prudence dans les prévisions. Les dépenses ont ainsi progressé moins vite que les recettes fiscales, ce qui nous a permis de dégager un autofinancement à la hauteur de nos projets d'investissement.

Vous allez être amenés à débattre mesdames et messieurs les élus, des orientations budgétaires en vue de préparer le budget 2020.

Il ne vous aura pas échappé, qu'entre-temps, se seront tenues des élections qui conduiront à un renouvellement de cette assemblée. Il ne sera donc pas question aujourd'hui de fixer des objectifs ou projets pour le budget 2020 qui sera voté par la nouvelle assemblée, mais de permettre de brosser un tableau de la situation financière et des marges de manœuvre financières dont disposera demain la collectivité.

C'est important, car ce sont des rendez-vous qui sont devant nous, quelle que soit la nouvelle gouvernance.

Je souhaite insister sur quelques faits significatifs qui impacteront le budget 2020 et ce quels que soient les choix politiques de la prochaine assemblée.

Tout d'abord, le transfert de la compétence « eau et assainissement » va mécaniquement générer des nouvelles dépenses et recettes. Des nouveaux budgets annexes ont été créés. Il y aura également des mécanismes de remboursement entre budget principal et budgets annexes, notamment pour les charges de personnel, par exemple pour la SPL de Mouans-Sartoux. L'eau finance l'eau, et le budget principal ne sera donc pas appelé pour financer ces compétences qui sont financés par les usagers. En revanche, le transfert de la compétence « eau pluviale » aura un impact sur le budget principal. 2020 sera une année de transition avec des conventions de gestion avec les communes. La loi Engagement et Proximité a apporté plus de souplesse, mais elle complique les mouvements financiers entre budgets communaux, intercommunaux et syndicaux. Bref, vous l'aurez compris, un transfert complexe qui impacte la compréhension des grandes masses du budget consolidé de notre communauté d'agglomération.

Ensuite, la nouvelle assemblée pour la première fois en 2020 ne votera plus de taux de taxe d'habitation, remplacés par une part de TVA dans nos recettes. Je ne peux que regretter que ce lien fiscal avec la population ait été rompu.

Enfin, la recette de versement transport (VT) baissera, et je crois que c'est un sujet majeur dont il faut prendre compte. En l'absence de démarrage des travaux du TCSP dans un délai de 5 ans, le taux devra être ramené lors du vote du budget de 1,75 à 1,25 %, en l'attente des décisions prises pour ce futur TCSP par la prochaine assemblée.

J'ai annoncé, et je le dis parce que certaines personnes de mauvaise foi, de très mauvaise foi, veulent faire croire que je suis dans une démarche où j'ai encouragé un funiculaire. J'ai annoncé en début de mandature ici, l'arrêt de ce projet pour lequel il manquait aux financements à l'investissement 10 millions d'euros. Je l'assume, c'est un choix et un arbitrage courageux que nous avons dû faire dès le début de la mandature. Il n'est pas question aujourd'hui de relancer, et je tiens que cela soit noté au procès-verbal.

La preuve supplémentaire, c'est l'abaissement du taux de VT. Pourquoi verser ce taux le fait que nous n'avons pas démarré dans les 5 ans ce TCSP et que nous devons conformément à la loi, aux orientations, ne pas prélever des entreprises, si nous ne mettons pas en œuvre pour le moment ce TCSP que nous ne pouvons démarrer correctement et pour lequel nous aurons à travailler. Il est vrai que des études ont été lancées pour trouver des perspectives nouvelles, différentes de celles du passé.

Alors parce que c'est un élément essentiel, je voulais le partager. Nous débattons aujourd'hui une orientation forte. C'est une perte d'environ 1,5 millions d'euros pour un demi-exercice qui ne seront pas prélevés aux entreprises en abaissent ce taux de VT de 0,5 point et nous l'assumons parce que nous voulons être irréprochables. Nous ne voulons pas dire que nous collectons sans faire. Et le jour où un projet sera mûr, mûre, prêt à

démarrer nous révoquerons ce projet du taux de VT, le jour où nous aurons construit des AOTU plus larges permettant de fixer un taux de VT plus large. Dans l'incertitude, j'ai préféré avoir une démarche de sagesse en nous amputant 1,6 M€ sur l'exercice prochain, 3 M€ sur l'exercice 2021. C'est une démarche de cohérence et de vérité.

Je passe la parole à Jean-Marc DELIA, afin qu'il vous expose plus en détails ces orientations qui ont été présentées en commission des finances et je le remercie une nouvelle fois pour son efficacité et les efforts qu'il déploie pour rendre accessible aux élus un domaine très technique. Il a cette manière de vulgariser ces chiffres qui permet au plus grand nombre de comprendre les données financières et contribuer.

Le président remercie le comité de direction et les agents chargés de ces dossiers pour leur travail et leur rigueur.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur Délia se joint aux remerciements du président, et remercie l'ensemble des participants assidus et volontaires des commissions finances.

Il est proposé aux conseillers communautaires de débattre des orientations budgétaires 2020. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Un projet de rapport d'orientations budgétaires a été adressé aux conseillers communautaires avec les convocations au présent conseil de communauté.

Monsieur DELIA présente une synthèse du rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire. Il remercie la direction et le service des finances.

Contexte national en lien avec le secteur public

Contexte national :

- Bonne résistance de l'économie française au contexte international
- Taux de croissance du PIB prévu de + 1,1% en 2020 contre 1,3% en 2020
- Baisse du chômage en France : -3,3% en janvier (chiffres Pôle Emploi)
- Prévission de l'inflation 2020 : +1,4% (contre + 1,3% en 2019)
- Incertitude : impact de la crise du Coronavirus sur l'économie

Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022

La CAPG n'a toujours pas l'obligation de contractualiser (dépenses inférieures à 60M€)

Encadrement du ratio Epargne brute/Encours de dette (capacité de désendettement) : 11 à 13 années (pour notre strate) → la CAPG est en dessous de ce seuil avec 8,9 années.

Loi de finances 2020 : principales dispositions

Réformes de la fiscalité locale

- Suppression totale de la TH en 2023
- Pas de vote de taux de TH en 2020. TH remplacée par une part de TVA nationale) >> perte du lien entre l'impôt et le territoire.

Dotation Globale de Fonctionnement :

Écroulement prévu de la dotation de compensation pour financer la hausse de la péréquation verticale (DSR/DSU).

FPIC : Stabilité enveloppe nationale, mais variations potentielles individuelles non connues pour CAPG.

Evolution des bases fiscales : revalorisation forfaitaire indexée sur l'inflation évaluée en 2019 à **+1,2%**. Le produit de TH sera revalorisé sur la base d'un coefficient de +0,9%

En 2019 maintien du fonds de roulement

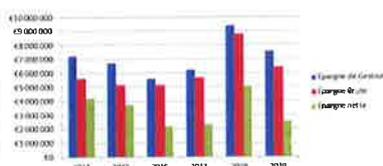
La CAPG est constituée un fonds de roulement et des marges confortables à 5,9M€ en 2019 contre 1M€ en 2015.

Résultats 2019

Ces résultats de 2019 confirment la bonne maîtrise des charges et l'optimisation des recettes avec un résultat positif de +1,2M€ en fonctionnement (à comparer aux résultats de 2015 et 2017).

Rappel : le résultat 2014 n'est pas significatif (prise résultat indicatif en fonctionnement y compris investissement)

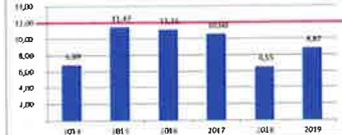
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 088 979	1 264 765	- 137 861	241 734	3 256 743	1 247 829
RÉPART. R002	10 549 854	1 686 026	2 950 791	2 435 477	2 752 621	6 009 363
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	34 638 833	2 950 791	2 812 930	2 677 211	6 009 360	7 257 193
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 6 571 636	11 082 767	1 492 587	758 136	241 288	-1 847 949
RÉPART. R001	- 6 381 170	- 12 952 806	- 1 870 040	- 377 653	220 662	461 949
SOLDE D'INVESTISSEMENT	-12 952 806	- 1 870 040	- 377 453	380 583	461 949	-1 385 999
SOLDE CONSOLIDÉ	1 665 944	1 080 751	2 435 477	2 997 834	6 471 311	5 871 194
EPARGNE BRUTE	5 603 364	5 158 342	5 164 062	5 646 391	8 820 611	6 424 400
Capital de dette	1 351 703	1 385 004	2 962 273	1 355 051	3 734 962	3 833 025
EPARGNE NETTE	4 251 661	3 773 338	2 201 789	4 291 340	5 085 649	2 591 375

Soldes intermédiaires de Gestion
2014 à 2019

Les soldes d'épargne de maintenance à ce bon niveau en 2019, l'épargne nette reste positive à +2,9M€

La capacité de la CAPG à rembourser sa dette est de 8,2 années (la limite fixée à 12 années)

Capacité de désendettement (en année)



Produits des services & Recettes fiscales

Produits des services : Perspective 2020 = 4,8 M€ y compris le remboursement les frais de personnel mis à disposition

Revenus locatifs bâtiment : en 2020 0,52M€, ce produit tient compte en des locations à Grasse Biotech, et InnovaGrasse ainsi que les locaux de rapports de CAPG (par ex : locaux commerciaux à bâtiment 24 bis...)

Fiscalité Sans augmentation des taux depuis 2014

A la date du DOB, les bases fiscales ne sont pas notifiées, mais quelques tendances sont connues :

Pour 2020, une baisse prévisionnelle de la CVAE d'environ 5% après une forte progression de +8% en 2019 (baisse attendue = - 308K€ par rapport à 2019)

CPE/TEOM: Revalorisation attendue de + 1,2 % (revalorisation forfaitaire des bases/inflation)

TH : produit calculé sur les bases 2019 revalorisées de +0,9% x taux de 2017

Versement Transport :

Une baisse attendue de -1,5M€ sur l'année 2020 : passage de 1,75% à 1,25% au 1^{er} juillet

Pertes recettes cumulées DGF + FPIC



2019 - DGF = -4,2M€/2014

2019 - FPIC = -1,37M€

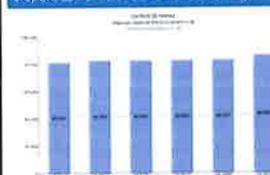
2019 - Total = -5,57M€

DGF 2020 - Nouvelle base potentielle de 2,2% (croisement DSU/DSR)

DGF/Pertes cumulées depuis 2014 : 16,4 M€
FPIC + DGF = perte de 22,4M€

Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

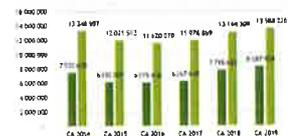
Dépenses de fonctionnement et Charges à caractère général



En 2019 l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en rythme annuel progresse de +1,23% par an en moyenne.

Le marché de collecte

61% des charges à caractère général.



Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement et Charges à caractère général



En 2019 l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en rythme annuel progresse de +1,23% par an en moyenne.

Le marché de collecte

61% des charges à caractère général.



Charges de personnel

Evolution prévisionnelle masse salariale

577 agents au 1^{er} janvier 2020 (contre 533 agents au 1^{er} janvier 2019)
11% cat A, 13% cat B, 76% cat C

Le Poste personnel augmente de +2,38% en moyenne annuelle sous l'effet :

- Du Glissement Vieillesse Technicité : environ + 2%
- Efforts sur la mobilité interne et le redéploiement d'agents/sans remplacements...
- Développement de la politique de Mutualisation CAPG/Communes (Direction Générale/DSI/Aménagement/Musées...)

La masse salariale 012 devrait être modifiée en 2020 « en trompe l'œil » par le jeu des remboursements des agents de l'eau et assainissement à 20,37M€ (hors remboursements)

Des recettes liées aux emplois estimées pour 2019 à 2M€ :

- Dispositif des emplois aidés,
- Participation aux titres restaurants/frais de remisage,
- Remboursement mutualisation avec les communes membres.

Atténuation de produits

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS :

Pas d'évolution significative des attributions de compensation 2020 budgétisées à **21.152.263 €**, mais seront révisées en fin d'année en fonction des travaux d'évaluation des charges de la compétence eaux pluviales.

FNGIR : le Fonds national de garantie de la taxe professionnelle stable. La CAPG reverse 2,8 millions d'euros à ce fonds national.

FPIC : Pas de changement des règles de calcul/enveloppe constante mais le montant dépendra de l'évolution des indicateurs de richesse des autres collectivités → prévision du maintien d'une contribution du territoire à 2M€ et une charge pour la CAPG à 1,37M€ (selon les mêmes clé de répartition dérogatoires que les années précédentes)

Enveloppes de subventions aux associations

Les enveloppes de subventions sont maintenues au niveau 2019.
Rappel: Les mises à dispositions de personnel sont remboursées par les associations mais valorisées dans les subventions (à hauteur de 335K€) depuis 2019

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	2020 Propositions par enveloppe thématique
CULTURE	940 000,00 €
TOURISME	678 218,00 €
EMPLOI-INSERTION-ESS	628 400,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	204 500,00 €
SOLIDARITES	150 000,00 €
SPORTS	130 000,00 €
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	32 000,00 €
DEPLACEMENTS	10 000,00 €
HABITAT-LOGEMENT	10 000,00 €
ENVIRONNEMENT	9 500,00 €
RESERVE POUR SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	50 000,00 €
TOTAL des enveloppes masd	3 842 618,00 €
Valorisation des mises à disposition Tourisme	135 000,00 €
Valorisation des mises à disposition Culture	134 000,00 €
Valorisation des mises à disposition Développement économique	43 000,00 €
Valorisation des mises à disposition Sport	23 000,00 €
TOTAL	335 000,00 €
TOTAL des enveloppes de subvention avec valorisation	3 177 618,00 €

Prévisions organismes extérieurs

Organismes	Montants versés en 2019	Montants 2020 (BP)
SMED	9.322.842 €	10.900.000 €
UNIVALOM SYNDICAT MIXTE	805.000 €	800.000 €
SMIAGE	599.028 €	767.000 €
SICTIAM	74.856 €	76.000 €
SDIS	70.587 €	71.400 €
PNR PREALPES D'AZUR	67.506 €	67.000 €
SCOT DE L'OUEST DES AM	95.000 €	100.000 €
SMGA	63.780 €	60.000 €
Total des contributions	11.031.843 €	12.990.360 €

Evolution comparée recettes et dépenses de fonctionnement

LA CAPG EVITE L'EFFET CISEAUX

Principales dépenses d'investissements prévisionnelles

En 2020 : poursuite des projets engagés en 2019

Au Budget 2020, les principaux projets structurants prévus sont :

- Parking Intermodal de Mousans-Sartoux :** Sur le Budget 2020, il est prévu selon le phasage prévisionnel des travaux y compris en restes à réaliser : 4,9M€ de dépenses concernant cette opération, 1,7M€ de subventions inscrites en recettes (FCTVA + Subventions + Fonds de concours de la Ville).
- Salle polyvalente Intercommunale de Valderoure,** au BP 2020 sont prévus 1M€ sur l'exercice 2020, et environ 1,2M€ de subventions sont prévues au Budget (en RAR) pour solder l'opération.
- Poursuite du déploiement du réseau haut débit** Coût Total : 3,7M€, après une année blanche en 2019 reste 475K€ en 2020, puis 475K€ par an jusqu'en 2023 (solde)
- Travaux de gros entretiens sur nos bâtiments :** chaque année une enveloppe d'environ 3M€ est consacrée à la réparation et aux gros entretiens du patrimoine de la CAPG.
- Subventions aux opérations de logements locatifs sociaux** Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, une enveloppe de 250K€ est prévue au BP 2020 dont 100K€ pour le NPRU et 98K€ pour les aides dans le cadre du PRU, et dans le cadre des OPAH 50K€ aux particuliers.
- Opération MARTELY,** le solde prévisionnel de 247K€ au BP 2020 (sur un total de 1,6M€)

BP 2020 : encours de dette Budget Principal

En 2019 : désendettement de 800 k€

Encours de dette Budget annexe Aréma

Encours restant dû au 1^{er} Janvier 2020 : 1.495.000 €

2021 : 1.035.000 €
2022 : 575.000 €
2023 : 115.000 €

BP 2020: SILLAGES



Perspectives pour l'année 2020

Prestations de services marchés de transports, elles sont estimées à + 630 000 euros HT.

L'offre de transport sera certainement à étoffer :

- pour les 2 lignes scolaires 35 et 75 qui desservent le collège Arnaud Beltrame à Pégomas
- Amélioration de l'offre des lignes 6 et 6B (ligne City de Grasse)

Les nouveaux marchés de transport à la demande intègrent une amélioration de l'offre, lignes supplémentaires et véhicules, suite à l'adaptation de ces lignes à la demande réelle.

Dépenses d'investissement, elles sont estimées à 245 000 euros HT.

- mise en œuvre du système d'aide à l'information voyageur (SAIV)
- Evolution de l'application compagnon permettant aux usagers le calcul d'itinéraires en temps réel.

RAPPEL : Pas d'encours de dette.

BP 2020: EAU ET ASSAINISSEMENT



La CA du Pays de Grasse est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 pour les services d'eau et assainissement et la gestion des eaux pluviales en milieu urbain.

Pour les services exploités en délégation de service public, création de deux budgets annexes assujettis à TVA sans personnalité morale ni autonomie financière:

- un budget annexe « eau »,
- un budget annexe « assainissement » qui retrace à la fois les services d'assainissement collectif et non collectif.

Le budget annexe eau retrace les activités des communes de GRASSE et MOUANS-SARTOUX,

Le budget annexe « assainissement » retrace les activités des communes de GRASSE, MOUANS-SARTOUX, la ROQUETTE-SUR-SIAGNE, AURIBEAU-SUR-SIAGNE et PEGOMAS.

Comme tout transfert, les actifs et passifs sont transférés à la CA du Pays de Grasse au sein de chacun des budgets concernés, ainsi que tous les contrats et marchés liés aux compétences. Ainsi, les contrats de DSP sont de-facto transférés à la CA du Pays de Grasse aux conditions antérieures au 1^{er} janvier 2020.

Le service « eaux pluviales » est retracé dans le budget principal (conventions de gestion provisoires avec les communes)

En conclusion 2019 a confirmé le redressement de la situation financière de notre agglomération. Les efforts entrepris sur les dépenses de fonctionnement et la baisse de l'encours de dette combinée à une amélioration relative du dynamisme fiscal entraîne une amélioration de la situation générale et surtout permettent de dégager des marges de manœuvre pour les investissements. La collectivité dispose au 1^{er} janvier 2020 d'un fonds de roulement conséquent d'environ 6 millions d'euros contre 1,7 millions d'euros en 2014 après la fusion. L'amélioration des ratios de gestion a été réalisé depuis 2014 sans augmentation des taux de fiscalité et malgré la perte de 22,4 millions d'euros de DGF et la hausse du FPIC.

Monsieur Délia conclut en expliquant que c'est la prochaine assemblée qui adoptera le budget sur la base de cette situation que nous laissons.

Monsieur le Président demande s'il y a des interventions.

Intervention de Paul EUZIERE

En 2018 le groupe « Grasse à tous et autrement » avait noté sa satisfaction, une amélioration de la situation financière de la CAPG. Le débat d'aujourd'hui qui est censé fixer les orientations budgétaires de cette année 2020, déjà bien entamée, pour un budget primitif qui sera voté après les élections municipales et Jean-Marc DELIA vient de le rappeler. Un autre conseil communautaire actuel s'inscrit donc dans un contexte différent du précédent.

Il y a en effet quelque chose d'étrange et quelque peu incohérent à faire débattre par des élus des orientations d'un budget qui sera par tout état de cause voté, modifié, un peu ou beaucoup dans quelques semaines par d'autres élus. Le budget de fonctionnement de 2018 affichait un excédent de 3.250 000 €. En 2019, l'excédent de fonctionnement n'est plus que de 1.250 000 €. Le résultat d'investissement était en 2018 positif de 241 288 €. Il est en 2019 déficitaire de 1.850 000 €. Concernant le budget de fonctionnement ; les recettes réelles représentent 93 M€ en 2019. Les recettes de fonctionnement bénéficient toujours d'un bon dynamisme de la fiscalité. On observe d'ailleurs une hausse de 1,7% des produits fiscaux entre 2018 et 2019. Vous prévoyez pour 2020 une hausse identique de ces produits. L'autre recette importante provient de la VT, 10.4 M€ en 2019. Néanmoins en 2020, dès le 1^{er} juillet, pour 6 mois de l'année, la baisse à 1,25% qui est obligatoire et que vous avez différée jusqu'à aujourd'hui du VT se traduira selon vos calculs par une diminution de 1,5 millions de recettes. C'est-à-dire 3 millions en année pleine. Cette situation résulte du projet de funiculaire dont nous avons dénoncé, et nous étions les seuls alors, dès le départ, le gouffre financier à prévoir tant en investissement qu'en fonctionnement. Comment comptez-vous compenser cette perte de recettes prévisible

depuis des années et que vous avez reculé sans doute pour en masquer les conséquences sur Sillages et les lignes existantes actuellement ? Question qui se pose.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 86,6 millions en 2019. Elles augmentent donc de 4,2 % entre 2018 et 2019 en raison notamment de la hausse de dépenses de personnel. Vous prévoyez en 2020 une hausse des charges de personnel de 9,73 % compte tenu du transfert des agents de la compétence « eau et assainissement ». Nous observons aussi une augmentation des charges à caractères générales 2019 +6,4 % pour la collecte des ordures ménagères par rapport à 2018. Et pour 2020 une nouvelle hausse des charges à caractère générale est prévue. Le marché de collecte est estimé à 8,7 M€ en 2020 contre 8,3 M€ en 2019. Je soulignerai que le SMED passe à 9,3 M€ à 10,9 M€ soit 1,6 M€ de plus (hausse de 17%). Le poste contrat de prestations de services qui traduit le contrat de collecte avec Véolia augmente depuis 2015 avec une évolution moyenne de 7 % par an. En 2019 la hausse des dépenses de fonctionnement conduit à la dégradation de l'épargne brute. On passe de 8.220 000 M€ en 2018 à 6.420 000 M€ en 2019. En 2020 selon vos prévisions, elle tomberait à 5 M€. Donc 3,8 M€ de moins en 2 ans.

L'épargne nette qui permet de financer une partie des investissements se dégrade en 2019 en raison du remboursement du capital de la dette due aux nouveaux emprunts. Elle atteint 2.590 000 M€ en 2019, elle devrait baisser en 2020 et atteindre 1M€.

Ainsi la diminution du versement transport qui produira une baisse de recettes corrélée à l'augmentation des dépenses de fonctionnement à la hausse des frais du personnel et des charges de collecte aboutiront à la dégradation de l'autofinancement de notre communauté d'agglomération.

Pour ce qui est des investissements, le budget représente un déficit de 1.850 000 M€. L'épargne nette de 2018 qui s'élevait à 5 M€ a permis de financer une partie des investissements de 2019. Ils ont été également financés avec un retour l'emprunt de 3 M€. Le parking de Mouans-Sartoux et la salle sportive de Valderoure sont les 2 investissements les plus importants en 2019. Nous nous sommes déjà exprimés sur la réalité de l'intérêt communautaire du parking de Mouans-Sartoux nous n'y reviendrons pas, quoiqu'il en soit c'est un projet lourd à porter financièrement par notre collectivité. En 2020 les projets financés sont le parking intermodal de Mouans-Sartoux (4,9 M€) avec 1,7 M€ de subventions en recettes. Donc 3,2 M€ à la charge du budget de l'agglomération.

La salle polyvalente de Valderoure pour 1M€ et les travaux d'entretien de la CAPG pour 3 M€. Plus le réseau haut débit 1,9 M€ sur 4 ans. Les investissements seront financés par les subventions et le recours à l'emprunt pour 3 M€ ainsi que l'autofinancement. Pour 2020, la part de l'auto-financement est estimée à 44% au lieu de 73 % en 2019. Il y a donc là aussi, dégradation financière de la CAPG.

Avec un encours de dette au 1^{er} janvier 2020 à 56,9 M€, l'agglomération reste encore très endettée même si cette dette peut être contenue. La maîtrise des charges de fonctionnement atteint ses limites car de nouvelles charges dans le cadre du transfert des compétences « eau et assainissement » interviennent. L'augmentation régulière du marché de collecte des ordures ménagères et la diminution des recettes liées au versement transport vont donc ébranler l'équilibre financier de la CAPG. Nous l'avons déjà observé, la CAPG représente dans sa globalité davantage une administration et une intercommunalité de services à la population qu'un moteur de l'économie locale. Il est donc impératif de maintenir des services de qualité dans ce cadre budgétaire contraint qui résulte évidemment des choix que vous avez faits. Quant aux investissements, ils sont limités par une situation financière fragile. Nous regrettons qu'ils répondent davantage à des choix ponctuels souvent hérités de la CAPAC plutôt qu'un projet de territoire structurant à moyen et long terme, clair et identifiable et qui rassemble toutes les composantes de notre communauté d'agglomération.

Monsieur le Président remercie le Président du groupe « Grasse à Tous » pour sa participation aux commissions des finances. Il remercie de reconnaître que le projet de funiculaire est bien arrêté.

Monsieur EUZIERE

J'estime que ce projet n'aurait jamais dû être lancé, car c'est ce qui nous met en difficulté aujourd'hui.

Monsieur le Président

Vous avez été dans cette constance, avant même que je ne sois élu. J'ai pris ce choix, en début de mandature, d'arrêter définitivement ce projet de funiculaire et certains veulent essayer de me faire dire le contraire, d'inquiéter outre mesure la population en essayant de me faire croire cela.

Vous avez raison sur la question du versement transport. C'est un vrai sujet. Je pense qu'il faut modérer vos propos sur la question de la différence 2018/2019. Ce qui l'explique c'est surtout dû au fait qu'en 2018 il y a eu un Rôle Supplémentaire exceptionnel de 1,8 M€ et 750 00 euros de Foncière Europe (remerciements à Paul EUZIERE). C'est ce qui explique la comparaison. Je ne veux pas que l'on estime qu'il y ait une dégradation de 2018 et 2019 parce que c'est une augmentation ponctuelle avec des incidences nouvelles qui a été constatée dans l'exercice 2018. Il est bien de modérer en rappelant que c'étaient des recettes exceptionnelles. Il faut le dire pour éclairer les élus et la presse.

Demain nous serons dans une situation où nous aurons pendant 6 mois une perte de 1,5 M€. Les entreprises qui abondent à 1,25 et plus à 1,75 et 3 M€ pour 2021, c'est une vérité et nous nous mettons dans cette situation en prenant cette délibération.

Monsieur EUZIERE.

Il faut arrêter de dire « on fera on fera » alors que l'on a 3 M€ d'euros en moins. Il faut partir des réalités qui sont ce qu'elles sont.

Monsieur le Président

Absolument. Les choix qui seront devant nous pour dire qu'allons-nous faire. Soit on aura un périmètre de transport/autorité plus large qui permettra un taux de VT d'1,75%, soit on devra faire des coupes sombres dans la politique de transports sur la base d'un audit des besoins (l'origine de la difficulté vient du fait que l'AOTU historique a perdu le territoire de Mougins ce qui a déséquilibré de près de 2 millions d'euros par an le budget de fonctionnement), soit on devra de trouver des équilibres financiers nouveaux par exemple par des coupes sur d'autres sujets. Ce sera un choix pour le prochain mandat. La cession d'actifs ne résoudra pas le problème car c'est seulement « one shot » et il faut trouver un équilibre tous les ans. Donc ce serait une erreur grossière que de dire on va faire des cessions d'actifs car le problème structurel perdurera et ainsi il faudra arbitrer sur ses 2 sujets. Soit il y aura un arbitrage de calage du coût de fonctionnement de Sillages, soit il y aura une réflexion politique pour trouver une AOTU unique qui permet de thésauriser à 1,75 et vous avez raison de dire qu'il ne faut pas s'engager dans des projets de TCSP qui ne sont pas réalisables. Je rappelle que c'est bien vous, Paul EUZIERE, qui avait engagé la démarche pour récupérer les sommes de Foncière Europe et non d'autres personnes qui voudraient faire croire qu'elles en sont à l'origine. C'est une parenthèse, mais il est bien de dire la vérité sur l'origine des choses.

Monsieur EUZIERE

Et le troisième point, c'est le point de la collecte.

Monsieur DELIA :

La collecte, c'est le point clé. Nous allons bientôt lancer un nouveau marché et on espère des économies. Là, les coûts sont élevés, mais au départ c'est un investissement qui porte

ses fruits car les tonnages baissent, ce qui va avoir un impact positif sur les coûts de traitement. Nous sommes le seul territoire en PACA à avoir commencé la collecte des biodéchets et c'est un axe d'amélioration. Ce travail doit être suivi. Nous sommes toujours très réalistes dans les prévisions et transparents dans les éléments qui sont donnés. Sur les coûts de fonctionnement, on a toujours fait un travail très réaliste dans ce souci de transparence.

En commission de finances et il y a vraiment un travail de fond qui a été fait sur l'ensemble des services de la CAPG, il faut le souligner. Cela a été difficile à entreprendre, il a fallu accompagner les agents et même au sein de la direction, il n'y a pas eu de multiplication de postes bien au contraire et nous pouvons le revendiquer. Chaque économie a été faite et le service des finances est allé dans chaque service pour voir à quel moment on pouvait faire une économie. Ces économies doivent être permanentes, pérennes et c'est structurel pour le bien-être et la poursuite de notre collectivité. Merci encore à l'ensemble des services.

Monsieur POUPLOT :

Il ne faut pas rêver sur des projets, comme on peut le lire dans Nice-Matin, pour le traitement des déchets comme la méthanisation sans se soucier de la faisabilité technique (notamment l'absence de réseau de gaz). Dans les 5 années qui viennent, les coûts de traitement et collecte des déchets vont augmenter quoiqu'on fasse. L'unité de l'Ariane va notamment être partiellement à l'arrêt il faudra exporter, car on n'a pas d'autres solutions. Toutes les collectivités sont soumises à ces difficultés. Ça va augmenter. La seule solution, c'est ce qu'on fait à la CAPG, c'est collecter mieux et produire moins de déchets car il ne faut pas se faire d'illusion ça augmentera.

Monsieur DE FONTMICHEL :

Je voudrais faire quelques remarques par rapport à ce qui a été présenté. On ne peut pas se féliciter de la taxe d'habitation. C'est une bonne chose que les contribuables ne la payent plus. C'est limite insultant pour nos concitoyens de dire que l'on regrette la perte de la taxe d'habitation, surtout quand elle a été remplacée par une partie de la TVA au niveau national. L'expression de la perte de lien entre l'impôt et le territoire, c'est une expression vide de sens. S'il Ya une bonne chose dans la mandature de monsieur MACRON c'est bien cette suppression de TH surtout quand elle compensée par une part de la TVA. C'est un gain de pouvoir d'achat.

Et le rapport qui est présenté indique que c'est une mauvaise chose, alors que pour moi C'est pas du tout une mauvaise chose.

Monsieur le Président :

Mais qui est-ce qui a dit que c'est une mauvaise chose ?

Monsieur DE FONTMICHEL :

C'est dans vos conclusions.

Monsieur le Président :

Non, Ce n'est pas ce qui est dit. Je sais que c'est la période des élections et que l'on veut tout dire et n'importe quoi. Moi, je n'ai jamais dit cela.

Monsieur DE FONTMICHEL :

Remettez le slide, vous l'avez dit dans votre propos introductif et redit par monsieur le Premier vice-président.

Le deuxième point important c'est que pour la présentation, certes il n'y a pas eu d'augmentation de taux, mais il y a eu une augmentation des bases. Et ça, elles doivent apparaître dans le volet fiscalité et ne doivent pas être séparées.

Monsieur le Président

Monsieur DE FONTMICHEL, a-t-on une action sur les bases ?

Monsieur De FONTMICHEL

Non, mais cela reste de la fiscalité. Même si vous n'avez pas d'actions sur les bases il faut le présenter dans le volet fiscalité.

Monsieur le Président

Ce que l'on vote ici, ce sont les taux de fiscalité.

Monsieur De FONTMICHEL :

Certes, mais le contribuable paie un impôt qui est une multiplication d'un taux par les bases. C'est une question de présentation.

Et enfin, la situation est beaucoup plus sombre du fait du manque à gagner par une forme d'incurie liée à l'absence de lancement de projet de TCSP dans les 6 dernières années. C'est un point extrêmement noir et qui va obérer l'administration future de la CAPG.

Monsieur le Président : Je pense que vous avez mal compris, on va remettre le slide.

Monsieur DELIA

Sur le slide, ce n'est pas la perte de la TH, c'est la perte du lien entre l'impôts et le territoire. La TH était liée par rapport à un dynamisme de territoire. Maintenant, il est lié à un dynamisme national, donc en fait pour élaborer un budget, le souci actuellement est que l'on nous dit que cela va être compensé et dans le temps on ne sait pas quelle va être cette dynamique de territoire. C'est inéquitable car certains territoires vont perdre. S'il y a par exemple une augmentation de la population, la taxe n'évoluera pas en proportion.

Monsieur De FONTMICHEL :

C'est plutôt une bonne chose. Vous regrettez la suppression de la TH !

Monsieur DELIA :

On ne regrette pas la suppression de la TH, on regrette la perte du lien. Ce n'est pas la même chose.

Monsieur De FONTMICHEL :

Mais c'est « démago » ! Ce sont des concepts vide de sens.

Monsieur le Président :

Ça n'a aucun sens de dire que la fiscalité locale, il vaut mieux que cela revienne au territoire plutôt que cela aille au national ?

Monsieur DE FONTMICHEL

La vérité est que du fait du reversement d'une partie de la taxe sur les valeurs ajoutées, l'impact pour les collectivités locales est neutre.

Monsieur le Président

Elle n'est pas neutre du tout. J'ai dit que ça délie la question du territoire et la perception fiscale territoriale. Je pense que c'est inéquitable s'il y a des territoires qui thésaurisaient des choses sur le lieu et qui demain en ont moins, c'est dommage pour le territoire.

Monsieur De FONTMICHEL :

Excusez-moi mais je ne comprends pas.

Monsieur le Président

Ce n'est pourtant pas compliqué à comprendre.

Pouvez-vous s'il vous plait remettre le slide car je ne veux pas que monsieur DE FONTMICHEL me fasse dire des choses que je n'ai pas dites.

Si nous avons une augmentation de la population, nous n'avons pas une augmentation de ce que l'on thésaurise sur le territoire de la même manière.

Monsieur De FONTMICHEL

Et si vous avez une diminution de la population ? Pareil, c'est plutôt positif, ça amorti les variations démographiques.

Monsieur le Président

Mais ce n'est pas sûr et nous n'avons même pas les éléments de compensation.

Monsieur De FONTMICHEL :

Alors, pourquoi indiquer cet élément-là ? Et vous dites que c'est dommage qu'il n'y ait plus de taxe d'habitation.

Monsieur le Président

Je n'ai pas dit ça ! ne me faites pas dire, ce que je n'ai pas dit.

Monsieur De FONTMICHEL :

On verra au procès-verbal

Monsieur le Président

Pour le procès-verbal ; je le redis, je ne suis pas défavorable à la suppression de la taxe d'habitation. Ce n'est pas le sujet. Monsieur EUZIERE, qu'en pensez-vous de ce que dit monsieur DE FONTMICHEL ?

Monsieur EUZIERE

Moi je suis perplexe sur la suppression de la taxe d'habitation

Monsieur le Président

Sur la question territoriale où on thésaurise sur un territoire, voilà, monsieur EUZIERE est d'accord avec moi.

Monsieur EUZIERE

Pas tout à fait.

Monsieur le Président

Moi, j'aime bien que l'on débattenne, mais que l'on ne fait pas dire ce que je n'ai pas dit.

Au sujet de l'incurie de ne pas avoir relancé un projet de TCSP, je pense que le sujet n'est pas d'avoir un taux de VT le plus élevé possible mais d'avoir du service public finalement.

En début de mandature, on a pris ensemble la décision d'arrêter le projet de funiculaire.

Tous ensemble, vous vous en souvenez ? Cela a fait du débat. On a payé la sortie du

marché à Bouygues. On est sorti de la tranche engagée avant les élections de 2 M€. Je

revendique cet abandon. Nous avons ensuite lancé des études pour étudier des liaisons

gare à gare et gare à centre historique. Vous vous en souvenez ?

Monsieur DE FONTMICHEL :

Tout ce qu'on voit c'est qu'on perd 3 M€ en fonctionnement sur Sillages. Vous vous réveillez

6 ans après. Vous nous endormez alors que toutes les agglomérations concurrentes ont

déjà un TCSP qui fonctionne parfaitement. Nous n'avons rien, même pas un début de

projet, alors que notre territoire est plus grand. Qu'est-ce qu'on a fait pendant 6 ans ?

Monsieur DELIA :

Ce sont des propos politiques. En attendant cette agglomération est sortie du réseau d'alerte. Ça veut dire que les finances vont mieux. On ne peut pas dire que rien n'a été fait. On avait des syndicats avec un système financier beaucoup plus large. Avec le découpage des agglomérations, on a perdu 2 M€ en recettes. Il a fallu que l'on assume les choses, donc il est dommage que vous ne soyez pas venu pendant 6 ans en commission des finances.

Monsieur le Président :

Vous vous réveillez à 15 jours d'une échéance. Pourquoi n'êtes-vous pas venu en commission transport ou finances, pas une seule fois en 6 ans ? Il y a eu du travail.

Monsieur DE FONTMICHEL :

Il y a un problème avec Sillages ou pas ?

Monsieur le Président :

Oui et on l'évoque. Pourquoi en tant que conseiller communautaire n'êtes vous pas venu en commission déplacement ?

Monsieur DE FONTMICHEL :

Pourquoi tant d'autoglorification ? L'avenir est sombre et vous le savez parfaitement bien.

Monsieur le Président

Il n'y a pas de glorification, il y a du travail cela vous devez le respecter. Des choix ont été faits et ont été probants pour sortir l'agglomération du réseau d'alerte et on ne se réveille pas comme ça. Vous n'êtes jamais venu en commission, pas une seule fois en 6 ans.

Monsieur DE FONTMICHEL

Et vous vous y êtes allé ?

Monsieur le Président :

Oui plein de fois.

Monsieur DE FONTMICHEL :

Vous devriez y aller plus que plein de fois. La question ne se résume pas au travail des commissions. Vous ne pouvez pas vous glorifier d'un bilan financier, en disant que tout va bien alors que l'on est en train de perdre 3 millions, on a déjà perdu Mougins. On ne peut se glorifier de résultats et faire de l'autosatisfaction. On n'a pas prévu l'avenir et cette chute du versement transport. On a maintenu ce taux pour faire fonctionner Sillages alors qu'on n'avait pas de projet de TCSP.

Monsieur le Président

Il n'y a pas de glorification. Savez-vous quand a-t-on perdu Mougins ?

Monsieur DE FONTMICHEL :

Avant la CAPG, en 2013 je crois.

Monsieur le Président

Pas du tout ! Bien avant. Alors, quand est-ce que l'on a perdu Mougins ?

2M€ de fonctionnement par an en moins. Il n'y a pas d'autosatisfaction. La vérité est que vous ne connaissez pas vos dossiers.

Monsieur DE FONTMICHEL :

La vérité c'est qu'on n'a pas prévu l'avenir, gouverner c'est prévoir. On n'a pas eu une bonne gouvernance de prévision de cette chute de VT à 1,25 au lieu de 1,75 et que l'on a maintenu jusqu'à la toute fin ce taux pour pouvoir faire fonctionner Sillages alors que l'on savait pertinemment bien qu'on allait perdre ce taux par incurie parce qu'on n'a pas anticipé l'avenir.

Monsieur EUZIERE :

D'abord je crois que la fausse polémique sur l'histoire du funiculaire a une origine simple : le tracé a été conservé dans le PLU.

Monsieur le Président

Les emprises foncières vous voulez dire.

Monsieur EUZIERE :

Oui. Et, certains en déduisent que l'on va relancer le funiculaire. Ce qui est faux, évidemment. Ce funiculaire, c'est ce qui plombe tout. C'est la vérité. La question est, en commission des transports, j'en suis un membre, il a été évoqué un escalier mécanique avec une étude lancée en 2015. Mais ça n'a pas débouché ?

Monsieur le Président

Non, on a dû relancer les liaisons de gare à gare.

Monsieur DE FONTMICHEL

Ce n'est pas éligible.

Monsieur le Président

Les escaliers n'étaient pas éligibles, ils le sont redevenus puis ils ont été à nouveau non-éligibles car considérés comme non accessible aux personnes à mobilité réduite. On n'a pas rien fait, vous dites monsieur DE FONTMICHEL, que pendant 6 ans il y a eu absence de travail sur ce sujet, vous voyez bien que c'est faux.

Monsieur DE FONTMICHEL :

On est en train de plomber Sillages et le service public sur notre territoire et on ne va pas dire que l'on est content comme vous l'êtes. Vous êtes en train de faire perdre 1,5 M€ à Sillages et bientôt 3 M€ par an car on n'a pas de TCSP et que l'on est la seule communauté d'agglomération qui n'a pas de TCSP en bonne et due forme qui marche, on ne va pas applaudir.

Monsieur le Président

Je ne vous dis pas d'applaudir, mais de ne pas dire des énormités parce que vous ne venez pas en commission.

Monsieur DE FONTMICHEL :

De perdre des services publics sur tout le territoire, ce n'est rien par rapport au fait que ma petite personne n'aïlle pas aux commissions transport. Une part de TVA qui sera versée compensera la TH, qui ne sera pas payée par le contribuable.

Monsieur le Président

Et dans quelles proportions alors ?

Monsieur DE FONTMICHEL :

La même.

Monsieur DELIA :

Ah bon ! et vous pouvez le garantir ?

Monsieur DE FONTMICHEL :

Je vous le garantis. La part de la TVA qui sera redistribuée aux collectivités locales compensera la fin de la taxe d'habitation.

Monsieur DELIA :

En tenant compte du dynamisme démographique ?

Monsieur DE FONTMICHEL :

En tenant compte des recettes actuelles. Et attention au dynamisme démographique puisque vous avez des communes qui perdent des habitants. De toute manière, vous regrettez la perte de la taxe d'habitation.

Monsieur le Président

Ce n'est pas ce que j'ai dit !

Monsieur DELIA :

Personne n'a dit qu'on regrettait la perte de la TH. Il faut que ce soit clair. Je tiens à ce que ce soit dit et redit. Car c'est un effet politique.

Madame OLIVIER :

Moi aussi je veux le préciser, mais on s'inquiète de comment ce sera compensé.

Après avoir débattu, le conseil de communauté a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

Le Président

J. Viaud

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

